

Déclaration de Sa Sainteté Karékine II Catholicos de tous les Arméniens

Saint Siège d'Etchmiadzine, 16 mars 2020

Chers fidèles,

C'est avec préoccupation, dans la prière, que nous suivons les développements liés à la pandémie du Coronavirus qui se répand dans le monde.

En ces temps difficiles, alors que cette pandémie bouleverse toute l'humanité n'épargnant pas l'Arménie et perturbant notre vie, nous demandons paternellement à nos religieux, au peuple de nos fidèles, d'être d'une extrême prudence et d'éviter toutes sortes de contacts publics et de rassemblements.

Nous vous exhortons à agir individuellement et collectivement, avec la plus grande conscience et le plus grand sens des responsabilités, non seulement à l'égard de nos personnes, mais aussi les uns envers les autres. Nous devons tous être profondément convaincus qu'aujourd'hui la sûreté de la vie de chacun relève de la responsabilité de tous.

Tout en nous confiant à Dieu, nous prions pour la guérison de ceux qui sont atteints par le virus ou contraints à l'isolement, et pour l'affermissement de leur foi. Nous voulons témoigner de notre haute estime et bénir nos médecins qui, jours et nuits, œuvrent d'arrache-pied et avec un dévouement maximal dans les conditions de l'état d'urgence.

Après avoir consultés les autres sièges hiérarchiques de notre Église et étudié la situation avec les évêques d'Arménie, nous avons décidé :

- 1- d'ouvrir jusqu'au « Grand Jeudi » nos églises de 9 h 00 à 19 h 00 afin de permettre un accès individuel aux fidèles, pour des temps de prières personnelles, afin de recevoir la sainte Communion et pour toute autre demande vitale.
- 2- de célébrer la Divine liturgie « portes closes », en l'absence des fidèles. Des retransmissions télévisées pourront être organisées localement, en fonction des possibilités.
- 3- d'annuler la liturgie de bénédiction des enfants le jour de la fête des Rameaux, de supprimer les rogations de ce jour et de bénir les rameaux en dehors de la présence des fidèles.
- 4- d'annuler la bénédiction des futures mères le 7 avril à l'occasion de la fête de l'Annonciation de la Mère de Dieu.
- 5- d'interdire la célébration des mariages.
- 6- de n'autoriser les baptêmes qu'en cas de nécessité absolue (en particulier en cas de maladie de l'enfant).
- 7- Pour les obsèques, de n'autoriser que la liturgie d'ensevelissement (cimetière) en exhortant nos fidèles en deuil à ne pas organiser de repas de funérailles réunissant de nombreux convives.

Nous publions ces commandements pour exécution par les structures ecclésiales et proclamons pour ce mercredi 18 mars une « Journée nationale de prière » en invitant chaque fidèle, où qu'il se trouve, à rejoindre à 19 h 00 par sa prière individuelle notre clergé. Nous demanderons au Seigneur son aide afin que le monde et notre peuple puissent dans l'union et dans un soutien mutuel surmonter cette épreuve.

Chers fidèles,

En ces temps difficiles, il faut nous rassembler pour apporter notre aide au gouvernement de la République d'Arménie et aux institutions concernées en respectant avec le plus grande rigueur les ordres et les exigences des autorités

Tous ensemble, dans la concorde générale, armés d'un sens aigu des responsabilités et des valeurs spirituelles et citoyennes, par la grâce et la miséricorde de Notre Seigneur, nous surmonterons également ces difficultés.

La vie est un bien donné par Dieu. Je plus cher. Et nous en sommes tous redevables les uns envers les autres. Le moment est venu de témoigner de notre charité et de notre unité.

Que la bénédiction, la Grâce et la miséricorde du Seigneur soient sur nous et sur tous. Amen.

Avec mes bénédictions,

Karékine II

Catholicos de tous les Arméniens

Saint Siège d'Etchmiadzine